Bureau de CLE – séance d'information sur les études quantitatives

Compte-rendu

Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux du bassin de l'Arve

SYNTHESE

Cette réunion du bureau de la CLE, entièrement consacrée à l'étude quantitative en cours sur les territoires prioritaires du SAGE de l'Arve, a permis de :

- **Rappeler succinctement les résultats des phases 3** (impact des prélèvements et quantification des ressources existantes) **et 4** (détermination de la sensibilité des milieux - débits biologiques)
- **Présenter les enjeux et objectifs et surtout les méthodes envisagées pour les phases 5** (définition des débits objectifs d'étiage et des volumes prélevables) **et 6** (répartition des volumes prélevables par type d'usage)

Compte-rendu de la réunion (Saint-Pierre-en-Faucigny, locaux du SM3A)

Bureau de la Commission Locale de l'Eau

Séance spécifique d'information sur les études quantitatives en cours

Lundi 28 avril 2025

Pièces jointes :

- Diaporama de présentation

Compte-rendu

Bureau de la CLE

PRÉSENTS :

Bureau CLE du SAGE :

Bruno FOREL – CC des Quatre Rivières
Robert BURGNIARD – Annemasse Agglo
Daniel BUFFLIER – CC du Pays Rochois
Jean-Pierre MERMIN – CC Faucigny Glières

Karine LONGERAY et Camille SEON- Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc
Yann MAGNANI, Bruno MARTIN et Philippe HUCHET – FDPPMA74
Corentin MELE – France Nature Environnement 74
Lucas BOUCHET – SNDEC

Damien ASSADET – Direction Départementale des Territoires
Julien VERHOLLE, Alain DELOMIER- Agence de l'eau RMC

Camille KERDANET - République et Canton de Genève

En présence de :

Marie BAR, Claire BRIVET, Anne-Fleur DOREY – SM3A

Invités : Lucas PUGIN – CC Arve & Salève
Thierry ADAM – directeur du SRB (Syndicat des eaux Rocailles Bellecombe)
Marie-Pierre COUFORT – SRB
Laurent ROGUET – Directeur eau et assainissement à la CC du Pays Rochois
Nicolas HUE – Annemasse Agglo
Isabelle CALLIGE – Annemasse Agglo
Max MENTHA– bureau d'études SAFEGE

EXCUSÉS :

Martial SADDIER – Département de la Haute-Savoie - Président de la CLE du SAGE de l'Arve
Alain ROGER – CC du Pays du Mont-Blanc

Union des Forestiers privés 74
Domaines Skiables de France
EDF

Office Français de la Biodiversité
RTM

ABSENTS :

Patrick VIALE – CC de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc
Sylviane NOEL – Région Auvergne Rhône Alpes
André PERRILLAT-AMEDE – SM3A
Antoine VALENTIN – CC des Quatre Rivières
Pierre-Jean CRASTES – CC du Genevois
Stéphane BOUVET – CC des Montagnes du Giffre

UNICEM AURA
Fédération des Chasseurs 74
Fédération des Entrepreneurs et Artisans du BTP 74

Préfecture de Haute-Savoie
DREAL

DIFFUSION : Membres de la CLE et participants
Equipe technique du SAGE de l'Arve

R. BURGNIARD, en tant que Vice-Président du SM3A et membre du Bureau de la CLE, accueille les participants à la réunion, qui débute à 09h30. Il excuse M. Martial SADDIER, président de la CLE, retenu par d'autres obligations.

Le présent compte rendu retranscrit uniquement les échanges entre les participants. La présentation faite en séance est jointe au compte-rendu.

1 RAPPEL SUCCINCT DU CONTEXTE ET DES PHASES 1 A 4

P. HUCHET interroge le Bureau d'études sur le mode de calcul du volume de rejet pour chaque unité de gestion.
M. MENTHA indique que le volume de rejet estimé prend en compte les fuites sur les réseaux AEP, les rejets d'assainissement collectif et les rejets d'assainissement non collectif.

M. BAR rappelle que les rapports des phases 3 et 4 sont toujours disponibles à la relecture. Toute remarque ou observation est la bienvenue.

2 ENJEUX ET OBJECTIFS DES PHASES 5 (DEFINITION DES DEBITS OBJECTIFS D'ETIAGE ET DES VOLUMES PRELEVABLES) ET 6 (REPARTITION DES VOLUMES PRELEVABLES PAR TYPE D'USAGE)

Différence entre gestion structurelle et gestion conjoncturelle

R. BURGNIARD demande des compléments d'explication concernant la différence entre la gestion structurelle et conjoncturelle (de crise). Il lui semble comprendre que la gestion structurelle est annualisée tandis que la gestion de crise est mensualisée.
M. MENTHA indique que, dans les deux cas de figure, la réflexion est menée à l'échelle mensuelle. La gestion structurelle consiste à s'accorder sur un ensemble de règles de gestion qui seront appliquées tous les ans sur les périodes dites de tension mais en dehors des crises. Ces principes de gestion doivent s'appuyer sur une vision long terme. Ils permettent de définir quel volume total on peut prélever sur un territoire donné.
La gestion conjoncturelle (ou de crise) est appliquée en cas d'événements exceptionnels, qui seront gérés par des mesures de restriction exceptionnelles, sur la base des arrêtés-cadres sècheresse. La gestion conjoncturelle ne s'applique qu'en période de crise, définie par le cadre juridique national.

Cohérence spatiale entre gestion structurelle et gestion conjoncturelle

D. BUFFLIER demande si une démarche de mise en cohérence entre les secteurs considérés dans le cadre de l'étude et ceux de l'arrêté-cadre sécheresse sera lancée. Il interroge également la DDT pour savoir si les résultats issus de cette étude pourront ou non modifier les cartographies et contenus des arrêtés sécheresse.
M. MENTHA indique, en réponse à la première question, que cela serait effectivement intéressant. Il rappelle que les analyses réalisées dans le cadre de l'étude sont produites à une échelle spatiale fine (celle des unités de gestion), mais cela ne signifie pas qu'il s'agisse nécessairement de l'échelle spatiale à opérationnaliser. Ce point devra faire l'objet d'une discussion et d'un choix concerté de la part de la CLE. Un travail collaboratif avec la DDT peut également s'envisager.

D. ASSADET rappelle qu'actuellement, les indicateurs de gestion de crise (stations de mesure de débit des cours d'eau) sont en grande majorité situés sur l'Arve, ce qui n'est pas forcément représentatif du fonctionnement de l'ensemble du bassin versant de l'Arve. Des réflexions sont en cours pour intégrer de nouvelles stations situées sur des affluents, pour illustrer leur fonctionnement contrasté par rapport à celui de l'Arve. Pour autant, il sera délicat d'aller dans une gestion aussi fine que celle retenue pour l'étude quantitative en cours. Il précise également que, pour tenir compte d'aspects locaux particuliers, les maires peuvent définir des mesures plus restrictives que celles de l'arrêté-cadre sécheresse (mais uniquement dans ce sens).

D. BUFFLIER souhaite savoir si, au niveau de sous-secteurs faiblement impactés, des dérogations aux restrictions sont possibles, notamment pour le maraîchage, en citant en exemple le cône du Borne.
D. ASSADET explique que, dans la dernière version de l'arrêté-cadre sécheresse, un assouplissement a effectivement été prévu pour les activités liées à l'arrosage des potagers pour les particuliers. Il rappelle la difficulté que peut représenter la prise de mesures distinctes par sous-territoires, sujets à des situations variables (en termes de crise). En effet, les usagers peuvent avoir de la peine à comprendre pourquoi, d'un territoire à l'autre, les mesures appliquées ne sont pas les mêmes. Problématique du « Si le voisin le fait, pourquoi ne puis-je pas le faire ? ».

3 METHODES POUR L'ETABLISSEMENT DES VALEURS DE GESTION

R. BURGNIARD met en évidence la difficulté que représente l'exercice de choix des débits objectifs d'étiage (DOE) et des volumes prélevables (VP) au vu de la diversité des situations. Par exemple, pour lui, étant donné les configurations complexes rencontrées au cours d'un même été, il est nécessaire d'anticiper en fixant des objectifs ambitieux dès le début de la période de tension.
M. MENTHA confirme qu'il s'agit d'un mode de réflexion qui peut être utilisé pour guider la fixation des seuils. Il indique qu'une lecture alternative peut également être proposée, consistant à se dire que sur le cœur de l'été, les usages sont tellement contraints qu'il convient de leur laisser de la latitude sur les périodes moins en tension, en leur affectant des débits objectifs plutôt proches du bas de leur gamme de définition.

D. BUFFLIER propose d'utiliser des bassins de stockage d'eau sur le Foron du Chablais genevois pour soutenir les débits en été. P. HUCHET estime que cette opération serait contre-productive du fait de problèmes de qualité des eaux et de température trop élevée.

D. ASSADET revient sur le cas particulier de l'absence de débit objectif d'étiage (cas du Bourre et du Nant de Sion) et de la proposition d'appliquer les principes du plan eau (économies de 10%) par rapport aux prélèvements existants. Il précise que cette valeur est proposée pour les prélèvements destinés à l'AEP, mais que le plan eau demande des efforts plus importants pour les prélèvements agricoles et industriels (jusqu'à -15% à -20% d'économie).

Pour terminer, M. MENTHA rappelle que la ressource à considérer pour l'établissement des volumes prélevable est bien la ressource superficielle (cours d'eau, sources et nappes d'accompagnement des cours d'eau). Les nappes profondes, comme le cône du Borne, ne sont pas intégrées dans le calcul.

4 REPARTITION DU VOLUME PRELEVABLE ENTRE USAGES REGLEMENTES

Identification des types de prélèvements concernés par les volumes prélevables

M. MENTHA indique au bureau de CLE que la question des types de prélèvements à intégrer aux volumes prélevables est ouverte. Il s'agit a priori de retenir les prélèvements réglementés et qui font l'objet d'un suivi. Cela induirait la prise en compte des types de prélèvements mis en évidence à l'aide d'encadrés rouges dans la diapositive 39.

D. BUFFLIER fait remarquer que la grande majorité des prélèvements est réalisée pour l'AEP.

POUR B. FOREL, D. ASSADET et P. HUCHET, il est nécessaire d'intégrer les prélèvements agricoles à cet ensemble, ce qui n'est pas le cas dans la proposition du bureau d'étude.

P. HUCHET est sceptique sur les volumes de prélèvement présentés en diapositive 39. Pour lui, les prélèvements agricoles et privés sont très probablement sous-estimés. T. ADAM partage cet avis. Il ajoute que, pour le territoire de la Menoge, de nombreuses sources sont directement exploitées par des particuliers, ce qui peut représenter un volume important, passant « sous les radars ».

M. MENTHA prend bonne note de tous ces éléments. Les bilans déjà réalisés ne seront pas réajustés mais il est essentiel d'avoir toutes ces remarques en tête au moment des prises de décision.

M. BAR et M. MENTHA rappellent que les prélèvements identifiés pour l'eau potable répondent pour partie à des usages agricoles et industriels (alimentation des exploitations et des entreprises via le réseau d'eau potable).

D. BUFFLIER demande à ce qu'une distinction claire soit faite sur les graphiques entre les prélèvements concernés par l'étude (dans les ressources superficielles et en nappe d'accompagnement), et ceux non concernés car déconnectés (prélèvements en nappe profonde).

Question des ECPP (eaux claires parasites permanentes)

B. FOREL s'interroge sur la différence de proportion (beaucoup plus faible) pour les prélèvements relatifs aux ECPP sur le bassin de la Menoge par rapport aux deux autres territoires d'études. M. MENTHA valide cette remarque. Cette différence peut s'expliquer par le linéaire de réseau plus faible, mais aussi par la présence de nappes plus importantes en fond de vallée sur les territoires du Foron de la Roche et du Nant de Sion.

Suite à une question d'A. DELOMIER, M. MENTHA précise la définition des ECPP dans l'étude : il s'agit des eaux drainées par les réseaux d'eaux usées et pas par les tranchées.

Question de la projection dans le futur

C. KERDANET demande s'il sera possible, dans le futur, de réactualiser les valeurs de VP et DOE, en tenant compte de l'amélioration des connaissances sur certains usages. Cela permettrait d'affiner les résultats. M. MENTHA indique que c'est bien l'esprit de la

démarche. Lors d'une prochaine itération de l'étude, il sera possible d'intégrer les connaissances nouvellement acquises dans l'intervalle. Ces propos sont validés par B. FOREL.

B. FOREL rappelle que le territoire présente une dynamique d'évolution démographique et de réindustrialisation non négligeable avec une évolution de la consommation en eau potable qui lui est propre. Cela mériterait d'être mis en avant lors de la répartition des volumes prélevables.
M. BAR rappelle que ce travail de réflexion sur l'évolution démographique du territoire et de projections à l'horizon 2050 des besoins en eau en fonction des usages a bien été réalisé dans les premières phases d'étude.
M. MENTHA indique que des rappels explicites à ce sujet seront mis en évidence dans les fichiers de travail des prochaines réunions.

Question des incertitudes

B. FOREL insiste sur l'importance de rappeler la qualité des données employées et les incertitudes identifiées, afin de guider les actions d'amélioration de la connaissance.

R. BURGNIARD met en avant la nécessité de prendre des décisions politiques difficiles et de définir des valeurs de seuil précises, alors même que les données et les calculs présentent de nombreuses incertitudes. Il est important de pouvoir justifier clairement ces décisions auprès de la population.
M. MENTHA estime cette crainte tout à fait légitime. Si la marge de manœuvre disponible pour réduire les incertitudes est restreinte, d'autres méthodes seront recherchées pour atténuer l'effet de ces dernières sur les décisions à prendre. A priori, pour de nombreux cas, les écarts entre l'hydrologie et les besoins en eau des milieux devraient être suffisamment marqués pour que les décisions à prendre ne soient pas affectés dans une trop grande mesure par les incertitudes.

B. FOREL remercie les participants et lève la séance à 12h15.

Compte-rendu établi le 2 mai 2025.

SAGE ARVE
Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux du bassin de l'Arve

SAGE ARVE - SM3A - 300 Chemin des Prés Moulin - 74800 Saint-Pierre-en-Faucigny
Tél. : 04 50 25 60 14 – sage@sm3a.com